

Le site, en entrée Nord du village est exposé à la vue. Un traitement paysager de qualité doit être porté à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités (portée essentiellement sur le commerce, les services et le tertiaire).

Afin d'améliorer l'entrée de ville et la perception de la zone et pour continuer dans la logique des plantations réalisées au sud de la zone, l'orientation d'aménagement impose la plantation d'arbres d'essences locales le long de la RD968 ainsi que le maintien d'un espace engazonné. Il s'agit de planter 14 à 16 arbres de façon espacées pour leur permettre un développement correct. Il faudra être attentif sur les abords du rond-point pour des questions de sécurité (visibilité). Les arbres devront être plantés au minimum à 4 mètres du bord de la chaussée et en dehors du domaine public routier départemental toujours pour des raisons de sécurité.

Cette haie présente l'intérêt de délimiter l'espace public de l'espace privé et d'habiller l'espace par du végétal tout en permettant une certaine visibilité indispensable pour les acteurs économiques installés dans ce type de zone.

Au Nord de la zone une haie paysagère légèrement plus consistante sera plantée (essences locales) afin de marquer la limite entre l'espace agricole et l'espace urbain.



Espace engazonné et plantations d'arbres de haute tige



Réalisation d'une transition paysagère (haie champêtre et/ou fruitière, composée d'essences locales)

